

SEMAINE DE LA SECURITÉ CIVILE

Plan de sécurité civile mis en vigueur

La Ville de Saint-Marc des Carrières s'est dotée d'un *Plan de sécurité civile*. Notre *Plan de sécurité civile* étant le résultat écrit de notre démarche de planification qui prévoit les moyens mis en œuvre dans les quatre dimensions de la sécurité civile, à savoir « prévention », « préparation », « intervention » et « rétablissement », pour préserver la vie et la santé des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou pour atténuer les effets d'un sinistre majeur. Afin de pouvoir réaliser et implanter ce plan, un comité municipal de la sécurité civile a été mandaté par le conseil municipal.



Ce logo est celui de la sécurité civile au Québec.
Où vous le verrez, il s'agira de sécurité civile.

Moyens d'alerte

Le *Plan de sécurité civile* prévoit des moyens d'alerte de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), mais aussi pour la population. Une chaîne téléphonique a été établie pour joindre rapidement les membres de l'OMSC en cas de sinistre ou de sinistre appréhendé. Dans le même ordre d'idées, divers moyens d'alerte sont prévus pour joindre notre population ou demeurer en contact. Un service de renseignement des citoyens pourrait aussi être mis en place si un tel besoin survenait.

Locaux d'urgence

Afin de pouvoir intervenir adéquatement, des locaux d'urgence sont prévus où pourraient se dérouler les principales activités liées aux missions de l'OMSC.

Le centre de coordination. Il s'agit de l'endroit où seraient géré et coordonné les principales activités de secours et de sauvegarde. Le bureau municipal est l'endroit tout désigné pour cette activité.

Le centre des opérations sur le site. C'est l'endroit où les responsables des services d'urgence (police, pompiers, ambulanciers ou autres) peuvent se rencontrer afin d'organiser et coordonner les secours et activités d'intervention. Plusieurs locaux sont visés, afin d'être à proximité du lieu du sinistre.

Le centre des Services aux personnes sinistrées. Lors de certains sinistres majeurs, il y a parfois besoin d'un endroit pour le transfert de certaines personnes de façon temporaire. C'est donc au

.....que sont prévues les principales activités comme l'accueil et l'inscription de personnes évacuées, ainsi que l'hébergement temporaire.

Le centre des Services techniques et de transport. C'est l'endroit d'où certaines des ressources matérielles seront déployées. Le garage municipal est prévu pour ces activités.

Le centre des Services de la communication. Lors de sinistre, la population et les médias doivent être informés du déroulement de l'événement. Une salle de presse est parfois nécessaire et des endroits peuvent être nécessaires pour que la population puisse obtenir des informations. La salle du conseil est désignée à cette fin, mais il y a aussi d'autres locaux, qui peuvent servir pour les assemblées publiques.

La municipalité de Saint-Basile a aussi prévu que des locaux externes pourraient être nécessaires. Des ententes mutuelles de prêt de locaux ont été conclues avec la commissions scolaire pour l'utilisation d'écoles comme centre d'hébergement ou la Croix-Rouge Canadienne organisation avec la quelle nous avons maintenant une entente pour soutenir notre équipe des Services aux personnes sinistrées.

Autres moyens de bonification du plan

Divers outils et moyens font partie de notre plan, afin de bonifier notre capacité d'intervention. Et vous ? Que pouvez-vous faire dans ce domaine ? Seriez-vous capable de faire face à une situation d'urgence ? Nous vous invitons à

consulter les différents [sites Internet](#) et les informations en regard de la prévention. Nous vous encourageons fortement à vous doter d'une [trousse d'urgence](#) vous permettant de survenir à vous besoin pendant les 72 h initiales d'une situation d'urgence.

Liens

Nous vous invitons à consulter les différents sites Internet et les informations en regard de la prévention. Nous vous encourageons fortement à vous doter d'une trousse d'urgence vous permettant de survenir à vos besoins pendant les 72 h initiales d'une situation d'urgence.

[Préparez-vous aux situations d'urgence](#) du Ministère de la Sécurité publique du Québec

[Préparez-vous](#) de Sécurité publique du Canada. Voir et télécharger le document « *72h Votre guide de préparation aux urgences* »

Le comité municipal de sécurité civile